

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

COS de la Mairie de Meylan

4 Avenue du Vercors

38 240 MEYLAN

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Comptes annuels au 31 décembre 2019

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2019**

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **COS de la Mairie de Meylan** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant la participation au mandat de gestion section activité pour la Marie.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la qualité de la traduction comptable des opérations significatives relatives aux mandats de gestion, notamment concernant la gestion des chèques vacances, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 1^{er} décembre 2020

Guillaume VAUCHERET-PERRIER
Commissaire aux Comptes

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 2
--------	--	----------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts	1 173		1 173	6 192
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	1 173		1 173	6 192
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	6 940	1 290	5 650	6 361
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	306 806		306 806	251 085
	Charges constatées d'avance	19 542		19 542	305
	TOTAL (II)	333 288	1 290	331 998	257 752
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL ACTIF (I à VI)	334 461	1 290	333 171	263 944
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			1 173	6 192
	(3) dont à plus d'un an				
	ENGAGEMENTS RECUS				
	Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents				
	Dons en nature restant à vendre				
	- autorisés par l'organisme de tutelle				

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 3
--------	--	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	76 621	64 236
	Résultat de l'exercice	(14 799)	12 385
	Total des fonds propres	61 823	76 621
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	61 823	76 621
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 588	35 687
	Dettes fiscales et sociales	57	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	210 794	151 635
	Produits constatés d'avance	7 909	
	Total des dettes	271 348	187 322
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	333 171	263 944
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(14 798,60)	12 385,01
	(1) Dont à moins d'un an	271 348	187 322
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 4
--------	--	----------

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		-45
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	17 625	40 367
	Dons		
	Cotisations	9 744	11 918
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	69	1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		27 438	52 331
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	205	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	39 264	39 952
	Impôts, taxes et versements assimilés	57	
	Rémunération du personnel	1 990	
	Charges sociales	868	
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	22	156
	Total des charges d'exploitation	42 406	40 109
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(14 969)	12 223
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	192	162
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	21	
	2 - RESULTAT FINANCIER	170	162
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(14 799)	12 385
Charges financières	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		27 629	52 494
TOTAL DES CHARGES		42 428	40 109
EXCEDENT ou DEFICIT		(14 799)	12 385
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **333 171 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 629 euros** et un total **charges** de **42 428 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-14 799 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La valeur brute des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

MANDATS DE GESTION

Le COS de Meylan ("le COS") a conclu en 2006 avec la Mairie de Meylan et des Syndicats municipaux des mandats de gestion couvrant la mise en oeuvre de différents services au bénéfice des agents municipaux.

A effet au 01/01/2019, pour une durée de 1 an, le COS a conclu avec la Mairie de Meylan et chaque syndicat municipal un mandat de gestion couvrant des prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs au bénéfice des agents des mandants :

- Une aide aux repas par le biais d'une participation au prix des repas servis dans certains restaurants d'entreprises de Meylan.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

- Une aide aux vacances par le versement d'une participation à l'acquisition de chèques vacances.
- Une aide à diverses activités, principalement collectives, dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs.
- La mise en place d'un fonds de solidarité pour les agents en difficulté financière.
- L'octroi d'aides remboursables.

En application de ces conventions, le COS a enregistré l'ensemble des opérations effectuées pour le compte de ses mandants dans des comptes de tiers portés à l'actif et au passif du bilan.

Le mandat de gestion précise que :

- pour l'aide aux repas, l'aide aux chèques vacances et le fonds de solidarité, si les dépenses effectives du mandataire sont supérieures à la somme allouée selon les conditions du mandat, le mandant prend en charge le dépassement de l'exercice et que si les dépenses sont inférieures, le mandataire doit reverser l'excédent lors de la reddition des comptes annuels.
- pour l'aide aux activités, si les dépenses effectives du mandataire sont supérieures à la somme allouée selon les conditions du mandat, l'écart est à la charge du mandataire et que si les dépenses sont inférieures, le mandataire doit reverser l'excédent lors de la reddition des comptes annuels.
- pour l'octroi d'aides remboursables, un montant forfaitaire est alloué sur la durée du mandat. En fin de mandat, le mandataire doit reverser cette somme déduction faite des remboursements restant à venir.

Il ressort au titre de 2019 :

- pour l'aide aux vacances un montant net à rembourser de 50.916 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 2.808 euros sur le mandat SIMPA, de 44 euros sur le mandat SIEST, de 1260 euros sur le mandat RPA, et de 1.285 euros pour le CCAS.
- pour l'aide aux repas un montant net à rembourser de 36.812 euros sur le mandat Mairie de Meylan, et de 819 euros sur le mandat CCAS.
- pour l'aide aux activités un montant net à rembourser de 224 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 4.770 euros sur le mandat SIMPA et de 754 euros sur le mandat CCAS. Il ressort une consommation supérieure au montant alloué pour le RPA de 80 euros. Comme le prévoit le mandat, ce montant complémentaire sera pris en charge par le RPA.
- pour le fonds de solidarité un montant net à rembourser de 2.030 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 500 euros sur le mandat CCAS, et de 100 euros sur le mandat RPA.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Il ressort à fin 2019 une dette concernant les avances remboursables de 35.000 euros envers la Mairie de Meylan, de 3.300 euros envers le SIMPA, de 1.000 euros envers le RPA et de 3.000 euros envers le CCAS.

REFACTURATIONS ET SUBVENTIONS

La Mairie de Meylan a facturé sur l'exercice 2019 la mise à disposition du local du COS de Meylan ainsi que du matériel pour 1.828 euros et un montant de 28.044 euros concernant la mise à disposition d'une secrétaire.

Les mandats de gestion prévoient également le versement d'une subvention pour la gestion des prestations confiées. Au titre de 2019, la Mairie de Meylan a octroyé une subvention de 15.000 euros, le CCAS de 734 euros, le RPA de 206 euros, le SIEST de 180 euros et le SIMPA de 1.300 euros.

AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires du commissaire aux comptes provisionnés au 31/12/2019 s'élèvent à 3.427 euros TTC. La charge de l'exercice 2019 s'élève à 3.594 euros TTC.

En 2018 la ville de Meylan a adhéré au COS38, offrant aux adhérents la possibilité de choisir entre le COS de Meylan « section activité » en ce qui concerne les activités et le COS38 dans sa globalité.

En 2019, le COS de Meylan compte 151 adhérents au total, dont 125 pour la Mairie de Meylan contre 210 cumulés pour la « section activité » en 2018, dont 173 pour la Mairie.

En raison de cette baisse du nombre d'adhérents, la participation au mandat de gestion section activité pour la Mairie est réduite puisque calculée au prorata des agents adhérents l'année N/N-2, soit 20.000 euros pour 2019 contre 30.000 euros pour 2017.

Le CCAS et le RPA, dont la subvention est calculée au prorata des agents N/N-1, n'ont pas de variation du nombre d'adhérents. Le SIMPA a pour sa part réduit sa participation forfaitairement à 2.000 alors que le nombre d'adhérents est passé de 19 agents en 2018, à 10 agents en 2019.

Le mandat de gestion de la Mairie prévoit pour 2019 le versement d'une prime forfaitaire lors de l'octroi de la médaille du travail pour les agents adhérents à la section activités du COS comme pour ceux adhérents au COS 38. En 2019 il a été versé une prime forfaitaire de 205 euros pour un agent.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement de la Mairie s'élève en 2019 à 15.000 euros, contre 35.000 euros pour 2018.

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 8
--------	--	----------

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virent p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	6 192				5 019	1 173
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 192				5 019	1 173
TOTAL		6 192				5 019	1 173

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 9
--------	--	----------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 10
--------	--	-----------

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 173	1 173	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	6 940	6 940	
	Charges constatées d'avance	19 542	19 542	
TOTAL DES CREANCES		27 655	27 655	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		5 019		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	52 588	52 588		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	57	57		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	210 794	210 794		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	7 909	7 909		
TOTAL DES DETTES		271 348	271 348		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO

Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN

Page : 11

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			19 542
tickets cinéma en stock		224	
tickets Bowling en stock		145	
AB CROISIERES - voyages aux Baléares 2020		19 173	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			19 542

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO

Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN

Page : 12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Parts agents croisière aux Baléares 2020		7 909	7 909
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			7 909

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO

Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN

Page : 13

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 791	32 383	1 408	4,35
Dettes fiscales et sociales	57		57	
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	287	287		
TOTAL	34 136	32 670	1 466	4,49



GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 14
--------	--	-----------

Charges à payer (détail) au 31/12/2019

Libellé	Montant
FAR GMH 38 solde 2019	492
FAR mise à disposition des locaux 2019	1 828
FAR mise à disposition F.MADANI 2019	28 044
FAR honoraires CAC 2019	3 427
participation formation continue	57
trop versé mandat Siest 2017	287
Totalisation	34 136

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DAUPHINE SAVOIE

ODICEO	Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN	Page : 4
--------	--	----------

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		-45
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	17 625	40 367
	Dons		
	Cotisations	9 744	11 918
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	69	1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		27 438	52 331
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	205	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	39 264	39 952
	Impôts, taxes et versements assimilés	57	
	Rémunération du personnel	1 990	
	Charges sociales	868	
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	22	156
	Total des charges d'exploitation	42 406	40 109
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(14 969)	12 223
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	192	162
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	21	
	2 - RESULTAT FINANCIER	170	162
Charges financières	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(14 799)	12 385
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	27 629	52 494
	TOTAL DES CHARGES	42 428	40 109
	EXCEDENT ou DEFICIT	(14 799)	12 385
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		